

Assemblée Générale de SaveStangAlar, 7 octobre 2021

SaveStangAlar a tenu son AG le jeudi 7 octobre à la salle audio-visuelle de Kerisbian.

Nous avons présenté les actions menées depuis la dernière AG qui avait eu lieu le 8 octobre 2020.

Malgré les périodes de confinement, nous avons agi pour préserver la biodiversité et la qualité de la vie autour du Vallon du Stang Alar :

- échanges avec un acteur de Hameaux Légers, qui promeut l'habitat "réversible".
- plainte déposée suite à une pollution accidentelle aux hydrocarbures dans le ruisseau du Dour Gwen.
- réunion avec Madame Morvan, Maire de St-Marc, pour rappeler nos demandes concernant la sécurité des piétons chemin de Pen Helen, le maintien de la règle du velum, la nécessité d'associer les riverains en cas de dépose d'un nouveau permis pour une véritable concertation, et de faire une étude de la faune présente sur le terrain.
- compte tenu de deux graves attaques causées par des chiens en liberté, nous avons demandé d'apposer des panneaux rappelant le règlement départemental imposant de tenir les chiens en laisse, ce qui a été fait. Nous avons suggéré la création de parcs à chiens, où ceux-ci pourraient s'ébattre en toute liberté, ce qui n'a pas été fait.
- réunion sur le terrain avec les élu.e.s écologistes de la métropole, nous leur avons soumis les mêmes demandes qu'à Madame Morvan.

Modifications du PLU de Brest Métropole

Au printemps, nous avons appelé nos adhérents et sympathisants à contribuer sur le site jeparticipe.fr, à propos des modifications du PLU de Brest Métropole. Nous avons déposé trois textes :

1. **prendre acte du fait que les règles de hauteur** du PLU (dont celle du velum) **ne seraient pas modifiées**. Démontrer que la nouvelle définition du velum, proposée par Brest Métropole, basée sur un "gabarit approximatif" n'avait aucun sens, et n'était pas utilisable. Demander que la définition usuelle, reprise dans la jurisprudence du Conseil d'État¹, soit inscrite au PLU. Nous démontrons qu'elle est opérationnelle, en utilisant les données 3D et les outils algorithmiques disponibles, dont l'usage sera obligatoire dès janvier 2022 (loi ELAN).
2. **Le vallon du Stang Alar** est considéré comme un **site patrimonial** du Pays de Brest, mais il ne bénéficie d'aucune protection urbanistique particulière. Nous demandons que le PLU définisse un **secteur de projet** autour du vallon, afin d'imposer lors de nouvelles constructions une gestion rigoureuse des eaux de ruissellement, une protection du caractère des lieux, et de procéder sur site à un inventaire préalable et à la protection des espèces protégées comme cela a été fait au Conservatoire Botanique ;
3. **Logements à coût abordables**, nous demandons de rétablir le seuil de 2.000 m² (récemment remonté à 2.500 m²) pour l'application des obligations de réalisation de logements à coûts abordables.

Les contributions ayant soutenu les textes 2 et 3 ont été rejetées : les citoyens doivent répondre exclusivement aux questions que pose Brest Métropole, et ces textes sont donc hors sujet !

Le texte 1 sur le velum a recueilli de nombreux soutiens. Nous l'avons fait connaître aux élus, et avons échangé avec ceux qui lors des municipales s'étaient engagés à soutenir le maintien de la règle du velum.

¹ voir jurisprudence du Conseil d'État : <https://www.conseil-etat.fr/fr/arianeweb/CAA/decision/2020-09-29/19NT01803>

Mais **Brest Métropole** a complètement **manipulé les avis des citoyens**, et contrairement à ce qui avait été écrit, a fait voter le 29 juin la **suppression de la règle du velum**, malgré l'opposition des groupes Brest c'est vous, Élu.e.s Écologistes, Brest Progressiste et l'abstention du groupe Gauche Sociale et Écologique.

Le principe de la consultation publique a été bafoué : ces manipulations sont décrites plus en détail sur notre site web.

Il s'avère que la nouvelle règle de hauteur permet d'augmenter les droits à construire de manière significative (de 25% à... 100% dans certains cas). De ce fait la modification du PLU **contrevient aux articles L.153-45 à 48 du Code de l'Urbanisme**. Avec quatre autres associations², nous avons sollicité début juillet M. le Préfet du Finistère, afin qu'il vérifie la régularité de la démarche de Brest Métropole, puisqu'une de ses missions régaliennes est de contrôler la légalité des actes des collectivités territoriales. Un second courrier lui a été envoyé le 5 octobre. Nous attendons sa réponse.

Travailler en avant-projet pour éviter les conflits

Lors de son intervention fin juin au Conseil de Métropole, Madame la Vice-Présidente Quiguer a mis en avant le fait que « depuis 2018, on travaille en avant-projet pour éviter les conflits », et que « avec les professionnels de notre territoire, nous avons des relations très fructueuses »³.

Avec les associations déjà citées, nous avons écrit⁴ à M. le Président Cuillandre, pour lui demander de nous associer à cette façon de travailler, à tout le moins pour ce qui est du terrain de l'ancien projet au cœur du vallon. Nous souhaitons, nous aussi, une véritable concertation pour éviter les conflits.

Perspectives d'action

La discussion s'est engagée sur les actions à venir, en particulier :

- sur notre participation à une fédération récemment créée, qui regroupe les collectifs luttant contre des projets immobiliers démesurés et le plus souvent inaccessibles financièrement à la population brestoise. Leur demande première est la mise en place d'une véritable concertation avec les citoyens lors de projets importants.
- sur la sensibilisation de l'opinion à la préservation de la biodiversité, par la tenue de stands ou l'organisation de marches de découverte le long des trames verte et bleue.

Suivez nos actions

Plus d'informations sur le site : <http://www.savestangalar.org> ou sur la page FaceBook SaveStangAlar.

Adhésions : télécharger ici le [bulletin d'adhésion 2021](#).

² CPVF - Costour Poumon Vert en Finistère, APPNS - Asso PenHelen Pont Neuf Stangalard, AE2D - Agir pour un Environnement et un Développement Durables, Syndicat du Clos du Stang Alar.

³ vous pouvez [écouter ici](#) cette partie du Conseil, ou [la regarder ici](#) (à partir de 3:55:30), et en même temps [lire ici le minutage](#) relevant les interventions principales, avec nos commentaires

⁴voir 20210917_Save_2_CUILLANDRE.pdf [sous ce lien](#)